

**Les arguments soutenus à l'appui de ces observations défavorables sont multiples et néanmoins convergents et homogènes quant aux thématiques et argumentations développées ; les principaux thèmes de contestation sont les suivants :**

Le projet de construction contrevient à l'objectif de protection de la nature prévu pour la zone Natura 2000 au cœur de laquelle il se situe.

En effet, la construction entrainera des impacts environnementaux négatifs sur les milieux, (notamment le fonctionnement des zones humides), sur les habitats, la faune et la flore (nombreuses espèces protégées présentes sur le site) et sur l'agro-pastoralisme. Ces impacts n'ont pas été correctement évalués.

La construction envisagée ne correspond pas à la définition de refuge, mais à celle d'un établissement d'hébergement et de restauration d'altitude.

L'accroissement de la fréquentation du site induite par la nouvelle clientèle recherchée viendra accentuer la pression sur les éco-systèmes présents, ainsi que sur l'activité pastorale ; elle accentuera la dangerosité de la circulation sur la route du Granon.

Il faut préserver le caractère « vierge et sauvage » du versant qui est déjà trop fréquenté, car il y a suffisamment d'établissements d'hébergement et de restauration sur le versant nord de la vallée, y compris en pleine nature.

**Une intervention qui ne prend position ni pour ni contre formule des suggestions, notamment celle de fermer la route du Granon et de mettre en place un service de navettes.**

**A l'issue de la communication de ces observations dans le cadre du procès-verbal de synthèse, le pétitionnaire indique qu'il entend retirer ce projet de création d'un éco-refuge du PLU. Les termes de sa réponse sont les suivants :**

*« En réponse aux avis exprimés sur l'OAP n°8 relative à la création d'un éco-refuge, je souhaite vous faire part des éléments de réflexion suivants :*

*La volonté de créer un refuge s'inscrit dans la nécessaire diversification touristique afin de préparer au mieux l'avenir économique de notre vallée.*

*En effet, comme l'ont noté de nombreux contributeurs à l'enquête publique, les infrastructures touristiques de notre commune sont actuellement concentrées sur le versant ubac et axées sur la pratique du ski de piste. Or, le dérèglement climatique pèse sur l'enneigement et nous oblige à redéfinir la pratique du ski alpin. De plus, cette activité, vorace en électricité, se heurtera à la raréfaction et à l'explosion des coûts de l'énergie.*

**Enquête Publique Unique préalable à la révision générale du P.L.U. , et à l'adoption du Périmètre  
Délimité des Abords  
dossier E 22000090 / 05 T.A. de MARSEILLE**

*C'est pourquoi, la municipalité a souhaité anticiper ce changement de paradigme en créant un éco-refuge sur le versant adret, propice aux randonnées quatre saisons, à pied, à raquettes, à ski, à vélo.*

*Avec cette infrastructure, nous entendions valoriser notre identité montagne au sens large, qui va bien au-delà de la station de ski. L'objectif était également de faire découvrir l'itinérance en montagne au plus grand nombre, d'en permettre l'accès à des débutants afin de former de nouveaux pratiquants et de fidéliser une nouvelle clientèle.*

*A l'origine, nous avions pensé implanter cet éco-refuge au col du Granon mais le cabinet qui nous a accompagnés dans l'étude d'opportunité nous a démontré qu'il était plus judicieux de l'installer sur le site de Pré Malpes pour les raisons suivantes :*

*dénivelé intermédiaire (500m) adapté aux sorties de ski de randonnée et de raquettes pour un public débutant,  
point de convergence de plusieurs itinéraires de randonnée, hiver comme été,  
connexion aux refuges de la Clarée et au futur refuge du Monétier.*

*Pour toutes ces raisons, nous avons inscrit la possibilité de créer un refuge dans le zonage du PLU en lançant des études environnementales 4 saisons afin de nous assurer que ce projet pourrait être mené dans le respect du site, classé Natura 2000, qu'il préserverait les zones humides et la biodiversité.*

*Naturellement, nous avons prévu, dans un second temps, lors de la phase pré-opérationnelle, de présenter toutes les solutions techniques élaborées pour faire de cet éco-refuge un modèle d'exemplarité sur le plan environnemental, un laboratoire de pratiques éco-vertueuses, un lieu emblématique de valorisation et de sensibilisation à l'environnement.*

*Hélas, nous n'en aurons pas eu le temps. En effet, les conclusions de l'enquête publique révèlent une hostilité au projet, une opposition fondée sur des préoccupations environnementales quant au fonctionnement du refuge.*

*C'est regrettable car nous avons parfaitement conscience de ces enjeux écologiques auxquels nous aurions apporté des réponses satisfaisantes si le principe même de création du refuge avait été accepté.*

*Mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les 144 interventions, 111 témoignent d'une opposition résolue au projet. En d'autres termes, 72% des participants à l'enquête publique rejettent le refuge. J'entends ce refus et j'en prends acte.*

*Je continue néanmoins à croire en la pertinence du projet, soutenu par les services de l'Etat et par 42 contributeurs favorables au refuge, tous professionnels de la montagne, tous conscients du formidable outil de diversification économique et d'attractivité touristique qu'il aurait représenté.*

*Je déplore que la dimension écologique du projet ait été opposée à son potentiel économique car l'une et l'autre étaient parfaitement compatibles. Preuve en est, la vallée de la Clarée, classée Natura 2000, est émaillée de refuges éco-respectueux.*

**Rapport d'enquête publique unique ; conclusions et avis du commissaire enquêteur**

*Encore un fois, j'entends les arguments avancés à l'encontre du projet, même s'ils me semblent contestables. Ils se focalisent sur les points suivants :*

*- « Un refuge risque de nuire à l'environnement et de dégrader un site classé Natura 2000 »*

*Comme dit précédemment, l'exemple des refuges de la Clarée prouve le contraire, démontre qu'il est possible de concilier construction de refuge et protection de la nature.*

*Au même titre qu'il a été possible d'accueillir le Tour de France 2022 sur les pentes du Granon en préservant le site Natura 2000, sans le moindre impact négatif sur la faune et la flore, grâce à la mise en place de dispositifs adaptés.*

*Le zonage du PLU tenait compte des espèces à protéger. Et le diagnostic environnemental 4 saisons réalisé a permis d'identifier et de retenir le site le plus favorable, prenant en compte les contraintes écologiques (respect et préservation des zones humides, de la faune et de la flore).*

*- « Ce n'est pas un refuge mais un lieu d'hébergement et de restauration d'altitude »*

*Notre projet n'était pas de faire un hôtel-restaurant mais bien un refuge desservi par une route, à l'instar des refuges du col Agnel, du col d'Allos ou du refuge Laval dans la Clarée.*

*- « Le refuge aurait provoqué une sur-fréquentation du site, générant des difficultés de circulation et de stationnement »*

*La route du Granon enregistre déjà un trafic automobile croissant. La création du refuge aurait justement permis d'encadrer la fréquentation du site. Nous avons notamment pour projet l'instauration de navettes pour limiter la circulation et préserver la qualité environnementale des lieux.*

*- « Le refuge aurait soulevé des difficultés en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de déchets »*

*Là encore, des solutions techniques étaient envisagées pour répondre à ces problématiques. De plus, l'étude hydrologique a confirmé que l'approvisionnement en eau pouvait être assuré par plusieurs sources sans mettre en péril l'équilibre hydrologique du bassin versant du Granon. Par souci d'équité et de transparence, il me semblait important de répondre point par point à ces arguments.*

*Si je persiste à croire que ce projet était judicieux et visionnaire, si je regrette qu'il n'ait pas rencontré l'adhésion escomptée, si je déplore qu'il ait été mal compris et battu en brèche prématurément, avant que nous n'ayons pu présenter les solutions techniques imaginées pour minimiser l'impact du refuge sur le site et en faire un modèle de valorisation et de sensibilisation à l'environnement, je prends bonne note des conclusions de l'enquête publique.*

*J'entends les points de vue divergents exprimés et je les respecte pleinement. Attentive à la concertation et respectueuse des règles démocratiques, je prends acte du refus massif du projet, rejeté par 72% des contributeurs à l'enquête publique. Un projet d'intérêt collectif, aussi prometteur soit-il, ne peut se mener à la hussarde, contre la volonté du plus grand nombre.*

***C'est pourquoi, à l'écoute des citoyens, et en accord avec l'équipe municipale, la commune souhaite retirer du projet de PLU l'OAP n°8 portant sur la création du refuge. »***